

Position de Solidaires Étudiant-e-s ENS sur le rapport sur La diversité Sociale

Le 17 octobre 2019, les présidents et directeurs des quatre Ecoles Normales Supérieures ont transmis à la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, à sa demande, un rapport présentant la situation en termes de "diversité sociale" au sein de leurs écoles et des propositions sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'améliorer.

En réaction à la publication de ce rapport, le syndicat étudiant de l'ENS Paris, Solidaires étudiant-e-s, a rédigé un communiqué. Les conclusions de ce travail ont été présentées au Conseil d'Administration du 10 décembre 2019.

1. Définissons la diversité sociale

Nous revenons pour commencer sur l'absence de définition de la notion de "diversité sociale" dans le rapport remis à la ministre. À aucun moment, alors même qu'il s'agit de l'objet du rapport, il n'est explicité ce que les directeurs entendent par ces mots. Le choix des termes n'est pourtant pas anodin. Parler de "diversité sociale" plutôt que d'égalité d'accès par exemple, est un choix politique qui place immédiatement la réflexion se situe au niveau des apparences (il suffirait d'avoir quelques représentant-e-s des classes populaires) et non du travail de fond (tout le monde a accès à un enseignement supérieur de qualité dans des conditions matérielles décentes). À le lire, on comprend que ce rapport est manifestement une entreprise de social washing : le discours méritocratique ne tient pas puisque les ENS sont de façon évidente une machine à reproduire et à légitimer la hiérarchie sociale et sa reproduction, auxquelles il faut donc donner une nouvelle apparence. Se succèdent ainsi des propositions tièdes sans aucun engagement concret. L'attribution de "points de bonification pour des étudiants issus de milieux défavorisés lors de la phase d'admissibilité du concours d'entrée", présentée comme la plus audacieuse d'entre elles, reste formulée au conditionnel.

Si l'on adopte la définition la moins ambitieuse de ce que pourrait être la diversité sociale dans un établissement, on peut considérer que l'ENS est socialement diverse à partir du moment où la population de ses étudiant-e-s représente la population française ou a minima la population universitaire française dans tous ses aspects (origine sociale, situation matérielle, genre, race, etc). Or, ce n'est absolument pas l'angle adopté par le rapport. Plus encore, la question de la représentation de la population y est réduite à des propositions de diversification à la marge. L'enjeu est moins de rendre les ENS réellement accessibles que de rendre une population blanche, appartenant aux classes dominantes économiquement et culturellement, un peu moins ostensiblement majoritaire dans ces lieux de pouvoir. En outre, selon A. Soubiron (2012), "la mise en place des dispositifs de « diversité » s'appuie sur une lecture instrumentale de la question des inégalités, celle-ci étant appréhendée comme une ressource nouvelle pour asseoir la légitimité des grandes écoles, dans un contexte où cette dernière est remise en cause au-delà de la capacité de ces écoles à incarner le principe méritocratique". Autrement dit, l'intégration d'étudiant-e-s issu-e-s de classes populaires ne changerait rien au fond du problème mais permettrait de renouveler la légitimité des ENS à dominer le paysage universitaire français.

Aucune réflexion n'est menée autour de la multiplicité de réalités que recouvre la notion de diversité. Ne

sont pas explicitées : l'absence quasi totale d'étudiant·e·s racisé·e·s, la forte sous-représentation des femmes, des étudiant·e·s issu·e·s des classes populaires et des étudiant·e·s ayant grandi dans les quartiers populaires, en zone rurale, ou dans les territoires ultra-marins.

Dans le rapport, c'est avant tout la question des étudiant·e·s boursier·e·s qui est abordée. Or, avoir des boursier·e·s à l'ENS n'est pas un gage de "diversité sociale" quand on sait qu'être éligible à une bourse du CROUS recouvre des réalités sociales très différentes. Ce problème est relevé dans le rapport lui-même, sans en tirer les conséquences.

En l'occurrence, dans les ENS, la proportion de boursier·e·s échelon 0/0bis/1 est très largement majoritaire parmi les boursier·e·s. En outre, 14% des étudiant·e·s des ENS sont enfants d'enseignant·e·s (ce qui leur confère des avantages tout au long de leur parcours scolaire), alors qu'ils ne sont que 5% dans la population globale des étudiant·e·s français·e·s [1]. Or, on peut tout à fait être enfant de d'enseignant·e·s et boursier·e. À l'heure actuelle les statistiques sur les étudiant·e·s boursier·e·s. Nous estimons qu'il est nécessaire et prioritaire de produire des statistiques annuelles détaillant la répartition des étudiant·e·s boursier·e·s par échelon, et orienter la politique menée en termes de diversité sociale, quelle qu'elle soit au final, vers les étudiant·e·s boursier·e·s des plus hauts échelons en priorité. Il faut également que les ENS produisent des statistiques annuelles concernant l'origine sociale des étudiant·e·s, c'est-à-dire indiquant la catégorie socio-professionnelle de chacun des parents, et le revenu de ceux-ci. En effet, les CSP sont un indicateur créé par l'INSEE et couramment utilisé par la statistique publique. Ces caractéristiques (CSP et revenus) sont précises. Elles permettent de sortir du flou de la catégorie "boursier·e", tout en saisissant non seulement le capital économique mais aussi le capital social et culturel.

La production des créations d'un indicateur mêlant capital économique et culturel de manière satisfaisante pourrait être la première mission d'un futur observatoire de la diversité interne aux ENS. Cet observatoire semble en effet indispensable car les outils statistiques mobilisés pour le rapport sont peu précis et les résultats communiqués le sont de manière lacunaire.

2. Critique du rapport remis par les directeurs des ENS : des propositions molles et inefficaces, une absence de réflexion de fond

LES MESURES PROPOSÉES

Le rapport remis par les présidents des ENS évoque des "actions en amont" et des "actions en relation avec les lycées et les premiers cycles universitaires" de deux types : l'accompagnement des élèves à la scolarité (sous forme de tutorat ou mentorat, de repérage d'élèves dans les REP et sous forme de bourses) et des événements ponctuels de promotion des études supérieures et des ENS en particulier. Ces propositions soulèvent deux séries de questions, sur leur principe même d'une part, et sur leur mise en oeuvre d'autre part.

A/ Les mesures avant l'ENS

Les mesures de tutorat pour la préparation des concours et les voies d'accès différenciées sont systématiquement mises en avant dès qu'il est question de diversité sociale dans les grandes écoles [1bis]. Pourtant, leur efficacité est moins que certaine.

En effet, si l'on s'intéresse au profil des élèves réellement concernés par ces mesures, force est de constater que les propositions de tutorat et d'accompagnement ne concernent que peu de personnes. Comme le souligne Aude Soubiron (2012)[2], "si ces dispositifs restent de faible ampleur par le nombre de lycées et de lycéens impliqués, ils constituent pour autant ce qui est devenu une politique d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur".

Par ailleurs, les élèves ciblés par ces dispositifs sont, selon le rapport, "des jeunes ayant le potentiel pour poursuivre des études à même de les amener à candidater dans les très grandes écoles". Il s'agit donc, non

pas de pallier les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur mais de créer une catégorie d'élue·s qui seraient amené·e·s à représenter leur classe sociale au sein des grandes écoles. Ces dispositifs comportent également le risque de bénéficier avant tout aux élèves issus de milieux favorisés scolarisés dans des établissements de REP. Le cas de la convention d'éducation prioritaire de Sciences Po Paris par exemple, illustre bien cela : "quinze ans après la création des conventions éducation prioritaire (CEP) avec des lycées défavorisés, 40 % des étudiants admis par cette procédure spéciale sont issus... de familles de catégories socioprofessionnelles supérieures"[3]. En outre, ces modalités d'action, exclusivement centrées sur les métropoles, voire, si l'on s'en tient au rapport, sur l' "écosystème" des ENS, renforcent les inégalités territoriales notamment au détriment des zones rurales.

De plus, l'effet de l'accompagnement par des étudiant·e·s n'est pas toujours bénéfique. Le dispositif TALENS de l'ENS Ulm a fait l'objet d'une évaluation par Arnaud Riegert (2016) qui met en évidence qu'il n'y a pas de différence significative entre les résultats au baccalauréat des étudiant·e·s ayant suivi le programme TALENS et les autres. Par ailleurs, l'effet bénéfique n'est démontré que pour certain·e·s élèves dans des filières déjà sélectives alors que pour celles et ceux ayant déjà des difficultés scolaires on observe même un effet négatif sur la réussite au baccalauréat et sur APB[4].

Cette étude permet de remettre en question l'efficacité de ces programmes de tutorat, proposition phare du rapport Mission Diversité Sociale des ENS, et de s'interroger sur les effets potentiellement négatifs qu'ils peuvent avoir comme la création d'un régime à double vitesse parmi des collégien·ne·s et lycéen·ne·s issu·e·s de milieux populaires, le renforcement des inégalités déjà présentes entre les étudiant·e·s ou le risque d'exercer une violence de classe importante en intervenant ainsi.

C'est parce que ce type de mesure est peu coûteux, reposant principalement sur le bénévolat étudiant et le volontarisme des établissements scolaires, qu'il est facilement mis en oeuvre et dispense ses initiateurs d'une réflexion globale.

Nous considérons donc que ces mesures seront insatisfaisantes, inefficaces dans leurs effets et franchement contestables dans leur action. Elles donnent l'illusion de lutter contre les inégalités scolaires alors qu'il ne peut s'agir que d'actions à la marge qui ne sauraient remplacer de réelles mesures nationales et politiques en la matière. Par ailleurs, c'est l'existence même de ce type de mesures et l'attention qui leur est portée qui permettent qu'aucune mesure politique de taille ne soit prise pour lutter contre les inégalités scolaires.

B/ Les mesures dans les ENS

Un autre axe proposé est l'augmentation des montants et du nombre de bourses proposées aux étudiant·e·s. S'il semble évident qu'assurer des conditions de vie décentes aux étudiant·e·s lors d'études supérieures destinées à être longues est indispensable, l'occasion est trouvée pour proposer de normaliser le mécénat privé dans les ENS, la direction de l'ENS de Paris-Saclay proposant par exemple des partenariats avec des entreprises comme TOS et THALES (industrie de l'armement).

Les différentes directions actent et encouragent ainsi le recul de l'investissement de l'État dans l'enseignement supérieur – alors qu'il s'agit d'écoles où il est encore très présent – et instaurent un rapport de dépendance économique vis-à-vis de grandes entreprises privées.

Nous considérons que l'ouverture de l'Enseignement Supérieur aux mécénats ne peut pas être une solution à la précarité étudiante et aux inégalités scolaires. Cela représenterait un réel danger quant à l'indépendance des formations universitaires. L'éducation doit rester gratuite et publique.

INCONSÉQUENCES DU RAPPORT BESOIN DE MESURE NATIONALE CONTRE LA PRECARITE ETUDIANTE

Enfin, il nous semble important de replacer les choses dans leur contexte : les étudiant·e·s des ENS ainsi et des autres établissements jugés d'excellence apostrophés par la ministre représentent une très faible

part des étudiant·e·s du supérieur. Pourtant, le budget qui leur est alloué apparaît disproportionné par rapport à celui du reste de l'enseignement supérieur français. A titre d'exemple, les élèves de CPGE bénéficient d'un budget accordé par l'État qui est de 40% plus élevé que pour les étudiant·e·s des premiers cycles universitaires, et cet écart est maintenu dans la suite de leurs études puisque le budget moyen annuel par étudiant·e des écoles d'ingénieurs (16 000€ par étudiant·e par an) est deux fois plus élevé que celui des universités (8300€ par étudiant·e par an). Cet écart est encore plus marqué si l'on considère certaines grandes écoles parisiennes pour lesquelles ce même budget dépasse les 50 000€ par étudiant·e et par an. Réfléchir à l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur en cherchant des moyens d'accueillir une poignée de boursier·e·s dans les ENS ou à Polytechnique est donc parfaitement absurde, et ce d'autant plus si l'on met ces inégalités de financement en regard avec les inégalités sociales (un·e étudiant·e de milieu populaire ayant par exemple 20 fois moins de chances d'intégrer une grande école qu'un·e étudiant·e issu de milieu favorisé)[5]. Par conséquent, la question de l'égalité des chances dans l'Enseignement Supérieur ne peut s'affranchir d'une réflexion globale sur l'organisation et le fonctionnement de celui-ci, et notamment sur ce modèle actuel d'Enseignement Supérieur à deux vitesses, dont la logique est qu'une minorité d'étudiant·e·s considéré·e·s comme "l'élite intellectuelle" mériterait la majorité des financements.

Ainsi, vouloir permettre l'accès de ces établissements à une poignées d'étudiant·e·s servira surtout de justification au modèle "méritocratique" à travers des parcours de "réussite exceptionnelle". L'enjeu est national, nous revendiquons pour toutes et tous l'accessibilité à l'Enseignement Supérieur et des conditions de vie et d'études dignes. Se pencher sur les inégalités sociales au sein des grandes écoles ne nous paraît donc pas être une priorité dans la situation actuelle.

Par ailleurs, la place de choix faite aux mesures "en amont" est symptomatique de la façon dont les ENS se dédouanent de leurs responsabilités dans l'entretien et la création des inégalités sociales. Comme le remarque A.Soubiron (2012), "les dirigeants des grandes écoles construisent un discours de justification visant à montrer que l'absence de mixité sociale dans les grandes écoles est de la responsabilité du système scolaire primaire et secondaire et non de celle des établissements d'enseignement supérieur".

CONCLUSION

Il nous ne semble donc pas pertinent de concentrer la réflexion et l'action sur les inégalités sociales et scolaires au niveau des grandes écoles. Cependant, nous souhaitons attirer l'attention sur le double discours, hypocrite, mené par les directions des ENS, apparemment promptes à se soucier de l'égalité des chances pour leurs étudiant·e·s, mais qui menant par ailleurs au contraire, dans leurs écoles, des politiques qui nourrissent ou créent des situations d'inégalité.

En ce qui concerne l'ENS Ulm, on peut rappeler que les mesures prises par la direction ne semblent pas être en accord avec cette nouvelle ligne soi-disant "inclusive". Au début de l'année scolaire 2019-2020, elle a annoncé la fin du sursis de paiement des frais d'inscription pour les étudiant·e·s qui demandaient à en être exonéré·e·s. Il y a deux ans, elle fermait un couloir d'internat du 45 rue d'Ulm sans assurer l'ouverture d'autres logements en compensation, alors même qu'elle s'y était engagée en Conseil d'Administration. Elle maintient par ailleurs sciemment une ségrégation statutaire entre les étudiant·e·s de l'école : alors qu'elle accueille en son sein, depuis plusieurs années maintenant, des étudiant·e·s mastérien·ne·s (étudiant·e·s en master à l'ENS mais n'étant pas recruté·e·s par les différents concours), elle refuse de leur donner le même accès que les normalien·ne·s aux équipements de l'école et certain·e·s mastérien·ne·s n'ont par exemple pas accès à la cantine de l'ENS Ulm, et tou·te·s vivent leur scolarité à l'école dans la menace que ce droit leur soit retiré l'année suivante ; seul·e·s certain·e·s d'entre elles et eux ont accès, aléatoirement et tardivement, aux logements de l'ENS – là encore, cet élément essentiel pour mener une scolarité apaisée est incertain : actuellement, par exemple, toutes les chambres de l'ENS sont occupées, et aucun·e mastérien·ne ne peut y avoir accès. La direction maintient par ailleurs volontairement une ségrégation temporelle entre ses étudiant·e·s : elle a récemment retiré l'accès à l'école aux mastérien·ne·s après 20h et le dimanche, alors même qu'elle l'avait concédé quelques semaines plus tôt.

Il serait peut-être plus pertinent de commencer par pallier ces inégalités-là : créer une répartition des logements sur critères sociaux, tous statuts confondus ; ouvrir de nouveaux logements qui remplaceraient au minimum les logements perdus ces dernières années et en train d'être perdus ; donner un accès à la cantine à tous et toutes, et si besoin, agrandir la cantine ; maintenir le sursis de paiement des frais d'inscription pour les étudiant·e·s qui demandent une exonération.

[1] ministère de l'Enseignement supérieur 2018-2019

[1bis] Martin Benninghoff dir., Inégalités sociales et enseignement supérieur. 2012

[2] ref Aude Soubiron 2012 <https://www-cairn-info.proxy.rubens.ens.fr/inegalites-sociales-et-enseignement-superieur--9782804171162-page-71.htm>

[3] Science Po depuis (https://www.lemonde.fr/campus/article/2017/01/24/a-sciences-po-le-dispositif-d-ouverture-sociale-beneficie-aussi-aux-jeunes-csp_5068515_4401467.html https://newsroom.sciencespo.fr/sciences-po-reforme-sa-procedure-dadmission-en-premiere-annee-une-ambition-renouvelee-de-conjuguer-excellence-et-ouverture/?_ga=2.75534550.297309128.1574759909-547086808.1574759909).

[4] On peut trouver les résultats de cette enquête dans la thèse d'économie d'Arnaud Riegert, soutenue en 2016 : <https://www.parisschoolofeconomics.eu/docs/riegert-arnaud/thesis.pdf>.

[5] Olivier Berné et François Métivier, Inégalités de traitement des étudiants suivant les filières en France. 2015 (<https://hal-univ-diderot.archives-ouvertes.fr/hal-01520905/file/inegaliteSeM.pdf>)